



Delais pour une consultation de casier judiciaire

Par **tony35**, le **01/04/2008 à 13:57**

bonjour,rnje souhaite consulté l integrale de mon casier judiciaire.apres avoir lu plusieurs questions sur votre forum j ai procedé a la demarche suivante lettre au procureur de la republique du T.I.G dont je depend.rnCependant je n ai trouvé nul part les delais pour obtenir se rendez vous, etant relativement pressé je souhaite savoir si pour avoir cet entretien il me fallait attendre 15jrs , un mois ou plus.rn je vous remercie d'avance pour vos reponses

Par **JEANC**, le **01/04/2008 à 16:18**

Bonjour,rnEffectivement, pour consulter l'intégralité de votre casier judiciaire, il n' y a pas d'autres possibilités que de vous adresser au procureur près le Tribunal de Grande Instance de votre lieu de résidence.rnAucun délai ne lui est imposé pour vous répondre...et comme souvent dans le domaine de la justice, il faut savoir...attendre !rnSeule la délivrance du bulletin n°3 est rapide. Pour le reste, impossible de vous donner un délai ! Tout dépend de la charge de travail actuel du greffe de votre TGI.rnBon courage...et patience !

Par **tony35**, le **01/04/2008 à 17:00**

merci pour la rapidité de votre reponse.il ne me reste plus qu a attendre :(.